

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **20 octobre 2008**

Décision n° **B-2008-0361**

commune (s) : Corbas

objet : Cession, à la société QRO Gestion Corbas ou à toute société en son nom substituée, d'un tènement immobilier situé rue Marcel Mérieux

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 13 octobre 2008

Compte-rendu affiché le : 21 octobre 2008

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A.

Absents excusés : M. Calvel, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. David G.), M. Crédoz, Mme Peytavin, M. Sangalli (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Bret, Buna, Charles, Sécheresse, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 20 octobre 2008**Décision n° B-2008-0361**

commune (s) : Corbas

objet : **Cession, à la société QRO Gestion Corbas ou à toute société en son nom substituée, d'un tènement immobilier situé rue Marcel Mérieux**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 9 octobre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La zone industrielle Lyon Sud-Est située sur les communes de Corbas, Vénissieux, Mions et Saint Priest est le principal pôle logistique de l'agglomération lyonnaise auquel s'ajoute une fonction agro-alimentaire marquée sur le site de Corbas Montmartin. Ce secteur en fort développement nécessite une démarche de projet économique et urbain intégrant les déplacements, les capacités d'accueil, les objectifs économiques et les services aux entreprises avec la volonté de répondre à un besoin de plus en plus prégnant de stationnement de poids lourds.

Il s'agit d'offrir aux entreprises du pôle agroalimentaire de Corbas, aux transporteurs et aux chauffeurs de poids lourds un centre de vie avec notamment un parking sécurisé 24/24 heures, une station service, un centre de lavage, un centre de contrôle technique et un restaurant.

La Communauté urbaine a donc, par consultation, proposé à la vente un tènement immobilier d'environ 28 421 mètres carrés, libre de toute location ou occupation, situé rue Marcel Mérieux à Corbas issu des parcelles cadastrées sous les numéros 49 et 63 de la section AX.

Un comité de pilotage en date du 29 juin 2007 a retenu l'offre d'achat de la société QRO Gestion Corbas dont le projet, conformément aux prescriptions du cahier des charges, propose de développer essentiellement des espaces dédiés au stationnement des poids lourds et aux voiries de circulation (14 000 mètres carrés), aux espaces verts (9 000 mètres carrés) et 3 000 mètres carrés de bâtiment au sol.

Compte tenu des caractéristiques propres au projet, imposées par le cahier des charge de la Communauté urbaine, notamment une très forte consommation d'espace au regard des surfaces construites mais aussi des investissements à faible rentabilité économique, la proposition de la société QRO Gestion Corbas, pour un montant de 500 000 €, est apparue comme la meilleure offre d'achat.

Aux termes du compromis qui est soumis au Bureau et vu l'avis exprimé par France domaine, la Communauté urbaine céderait le tènement susvisé à la société QRO Gestion Corbas ou à toute société qui s'y substituerait.

Dans l'hypothèse où l'acquéreur souhaiterait commencer les travaux avant la réitération de l'acte, la Communauté urbaine l'y autorise d'ores et déjà ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant la vente, à la société QRO Gestion Corbas ou à toute société en son nom substituée, d'un tènement immobilier, libre de toute location ou occupation, situé rue Marcel Mérieux à Corbas.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La somme à encaisser sur l'exercice 2008 sera inscrite au budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 500 000 € en recettes : compte 775 100 - fonction 824 - opération 0275,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 222 173,12 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 824 - et en recettes : compte 211 100 - fonction 824 - opération 0275,

- plus-value réalisée : 277 826,88 € en dépenses : compte 676 100 - fonction 01 - et en recettes : compte 192 000 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 octobre 2008.